


VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE
DELIBERATION N°2024_090

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 2024
ID : 076-217601087-20241128-2024_090-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
28 NOVEMBRE 2024



Date de la convocation : 22/11/2024

Date d'affichage : 22/11/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 25

Représentés régulièrement convoqués : 8

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Mélanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à M Hervé ADEUX, M Michel PHILIPPE pouvoir à M Jérôme ROBERT, M Grégory DEREN pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Jean-Marie LÉGUILLON, M Grégoire POUPON pouvoir à Mme Christine LEROY, M Vincent BOURGES pouvoir à Mme Isabelle HERBERT, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Mme Catherine GENDRE

5 - OBJET : URBANISME - ACTION FONCIERE - CONVENTION D'ETUDE DE STRATEGIE FONCIERE HABITAT SUR LA COMMUNE DE BOIS-GUILLAUME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2024_090

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

Vu la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols,

Vu le Programme d'Action Foncière signé entre la Ville et l'Établissement Public Foncier de Normandie le 10 décembre 2019 et son avenant technique signé en date du 20 août 2024,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024
DELIBERATION N°2024_090

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

2024

ID : 076-217601087-20241128-2024_090-DE



Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant que la commune de Bois-Guillaume doit répondre aux obligations de rattrapage en matière de production d'une offre de logement social déclinées dans la loi SRU,

Considérant cette étude qui sera un outil d'arbitrage et d'aide à la décision en matière d'action foncière,

Considérant que cette étude est financée intégralement par l'Établissement Public Foncier de Normandie et la Métropole Rouen Normandie,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre la Ville, la Métropole Rouen Normandie et l'Établissement Public Foncier de Normandie pour la réalisation d'une étude sur la stratégie foncière Habitat de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr